

Analyse salivaire dans le cadre de la conduite automobile sous l'influence de drogues en Belgique : nouveautés et conséquences.

Conclusion

L'utilisation de la salive pour le dépistage et la confirmation permettra aux forces de l'ordre de réaliser l'entièreté de la procédure sans requérir un médecin pour réaliser le prélèvement. Depuis l'instauration du dépistage salivaire en Belgique, le nombre de dossiers traités par notre laboratoire a doublé de 2010 à 2015. Ceci confirme l'augmentation des contrôles routiers inopinés effectués en Belgique afin d'optimiser la prévention dans ce domaine. Enfin, si un protocole strict de collecte de salive est défini (transport, pesage du collecteur...) et si un mode opératoire analytique est correctement validé, l'analyse salivaire a tout son intérêt dans la détection de conducteurs ayant fait un usage récent de stupéfiants.

In Toxicologie Analytique et Clinique. Vol. 28, n° 2, supplement. Juin 2016, p. S15–S16. 24e congrès annuel de la Société Française de Toxicologie Analytique.

- Laboratoire de toxicologie, institut national de criminalistique et criminologie, Bruxelles, Belgique
- Laboratoire de biologie clinique-toxicologie, hôpital universitaire de Gand, Belgique

Thème:

Produits psychoactifs ^[1]

Europe - drogues et médicaments ^[2]

Date du document:

Lundi Juillet 11 2016

Visibilité du contenu de groupe:

Public - accessible to all site users

Résumé:

Objectif : présenter les nouveautés législatives belges et leur conséquence concernant l'analyse salivaire en matière de conduite automobile sous l'influence de drogues.

Mots-clés:

Analyse salivaire ; dépistage salivaire ; contrôles routiers ; amphétamines ; opiacés ; cannabis ; cocaïne ; Belgique ; réglementation ; usage de stupéfiants. ^[3]

Auteur(s):

V. Di Fazio, S. Wille, A. Verstraete, N. Samyn.

Lien(s) utile(s)

- <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2352007816300233> ^[4]

[Retour à la base documentaire](#) ^[5]
